



**Edouard de LAMAZE,**  
associé fondateur du  
cabinet Carbonnier  
Lamaze Rasle

**Rencontre avec Edouard  
de LAMAZE, associé  
fondateur du cabinet  
Carbonnier Lamaze Rasle**

## Expertise, compétence et pluridisciplinarité

### **Quelles sont les principales évolutions connues par le cabinet Carbonnier Lamaze Rasle que vous avez cofondé en 1986 ?**

En une trentaine d'années, nous sommes passés de trois à une vingtaine d'associés. Aujourd'hui, nous comptons une centaine de collaborateurs, dont 70 avocats. Le cabinet est un select full services avec une couverture de l'arbitrage, de la bourse, de la finance, du corporate, ainsi que du droit de la concurrence, de la distribution, de l'immobilier, de l'assurance, du droit public et social. Chaque associé accompagné de ses équipes apporte son expertise au service des besoins de nos clients.

Au fil des années, nous avons également pris la décision de nous regrouper sous la forme d'une holding pour devenir un vrai groupe de cabinets indépendants qui regroupe des entités spécialisées dans des domaines complémentaires. Nous nous sommes ouverts à l'intégralité de l'écosystème du droit en accueillant des professeurs et des magistrats. Nous avons aussi connu une évolution dans le cadre de notre présence à l'international. Nous avons ainsi mis en place une alliance internationale et pluridisciplinaire avec plus de 23 cabinets indépendants de très haute qualité en Europe, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. Ces cabinets sont rattachés aux implantations du réseau Mazars, lui-même présent dans plus de 77 pays.

### **Aujourd'hui, qu'en est-il de votre positionnement ?**

Nous sommes une grosse PME qui a su conserver une taille humaine. Nous générons un chiffre d'affaires consolidé de plus de 20 millions d'euros. Nous avons fait le choix d'être une société commerciale selon le principe anglo-saxon du partnership, il n'y a donc pas de valorisation capitalistique. Ce choix offre

un accès plus facile aux jeunes qui veulent nous rejoindre.

Plus particulièrement, nous sommes positionnés sur le droit des affaires. Nous ne sommes pas un cabinet de niche ou spécialisé dans un domaine précis. Nos compétences sont diverses et multiples avec une forte orientation sur le droit des affaires pour les instances financières, les entreprises, leurs dirigeants et actionnaires. Au niveau du Legal 500, le cabinet est classé au niveau des 2/3 en contentieux commercial, en droit des sociétés et dans les 4/3 en droit public, des finances, administratif et financier. En termes de productivité, nous sommes dans le top 10. Enfin, nous sommes certifiés ISO 9001 depuis 2002.

### **Plus particulièrement, dans le monde de la banque et de l'assurance, quels sont vos principaux enjeux ?**

Dans le secteur bancaire, nous intervenons sur le conseil, le précontentieux et le contentieux judiciaire et couvrons ainsi de nombreuses matières (crédit immobilier, créances...). Nous collaborons avec de nombreux établissements bancaires et les accompagnons sur diverses problématiques liées à leur périmètre d'actions : prévention, régulation, assistance de présentation devant les autorités compétentes... Nous avons également intégré l'arrivée du numérique et des nouvelles technologies aussi bien pour le domaine bancaire que pour l'assurance en nous appuyant notamment sur notre département dédié aux nouvelles technologies.

### **Et pour conclure, vos perspectives ?**

Nous souhaitons conforter notre positionnement à l'international. En parallèle, nous continuons à valoriser notre modèle en proposant à nos clients les compétences et les expertises qu'ils recherchent pour des tarifs concurrentiels.